



Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

La solution
d'assurance simple
et complète pour
vos employés.

Assurance globale | Aperçu

Une solution d'assurance complète pour vos employés, une gestion simple et des primes attrayantes: Voilà les avantages que vous offre notre assurance globale, avec laquelle vos employés sont assurés contre les conséquences d'un accident et d'une maladie ainsi que de la vieillesse.

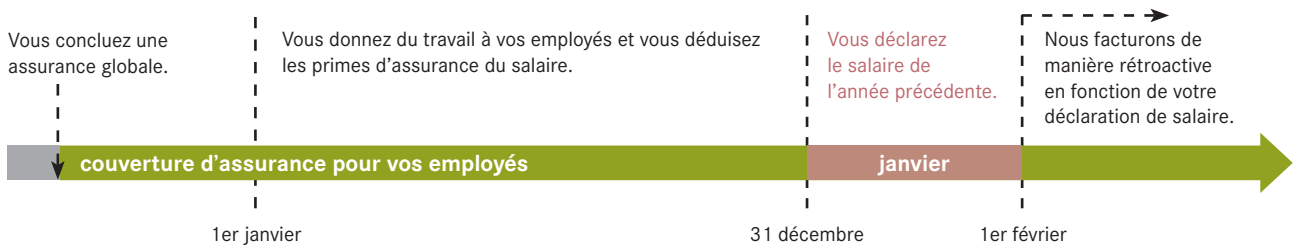
Couverture d'assurance en cas de maladie d'accident		Assurance globale Toutes les assurances dans une police. Il existe des contrats collectifs avec: • Fondation Agrisano • Caisse-maladie Agrisano SA • Assurances Agrisano SA • Agrisano Pencas • Emmental Assurance
Prévoyance risque	Frais de guérison	Assurance maladie (LAMal) et assurance complémentaire
	Incapacité de travail	Indemnité journalière en cas de maladie (LCA)
	Invalidité et décès	Prévoyance professionnelle (LPP)
Prévoyance vieillesse		Prévoyance professionnelle (LPP)
Assurance responsabilité		Assurance responsabilité civile privée pour salariés étrangers dans l'agriculture

Vous pouvez combiner les différents modules de notre assurance globale (voir graphique) selon vos besoins. Vous vous acquitterez ainsi de vos obligations en tant qu'employeur selon le contrat-type de travail (CTT) Agriculture. Pour tenir compte de la dynamique qui caractérise le marché du travail dans l'agriculture, l'inscription et la désinscription de vos employés se font dans le cadre de la déclaration annuelle de salaire ou au moyen de simples formulaires d'affiliation.



Primes

Les primes de l'assurance indemnités journalières et de l'assurance-accidents ainsi que les cotisations de la prévoyance professionnelle sont facturées de manière rétroactive en fonction de la déclaration de salaire. Une inscription et une désinscription individuelle de vos employés n'est nécessaire que pour l'assurance des soins de maladie et de responsabilité civile privée, dont les primes sont facturées mensuellement, et aussi parfois pour la caisse de pension.



Avantage au niveau des primes

*pas valable dans les cantons SG et GR

- Une commission d'encaissement dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (masse salariale à partir de CHF 1 000 000.-).
- *Jusqu'à 75 % de rabais sur les coûts administratifs dans la LAA (masse salariale ass. à partir de CHF 100 000.-).
- Jusqu'à 35 % de rabais sur les coûts administratifs dans la LPP (masse salariale ass. à partir de CHF 500 000.-).
- *Tarif spécial pour l'assurance indemnités journalières en cas de conclusion simultanée de l'assurance-accidents avec le tarif agricole.
- L'assurance complémentaire AGRI-spécial complète l'assurance de base à un tarif attrayant.
- Pas de prime minimum. La facturation est effectuée sur la base du salaire effectif.

Complète

Les obligations incombant au CTT agriculture sont couvertes.

Simple

Le décompte est effectué ultérieurement suite à l'annonce de salaire.

Sans réserve

Conclusion de l'assurance complémentaire AGRI-spécial.

Flexible

Les modules peuvent être combinés en fonction des besoins.

Vos avantages
en un coup
d'oeil

Pour faciliter la lecture, nous utilisons la forme masculine pour désigner des personnes. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes. Cette brochure produit présente une description simplifiée des prestations. Les conditions spécifiques au produit, les règlements et les lois sont déterminants.

Vos possibilités de contact pour une couverture d'assurance optimale



Vous trouverez les coordonnées de votre agence régionale en vous rendant sur www.agrisano.ch/fr/contact ou directement ici:



Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tel. +41 56 461 71 11 | info@agrisano.ch | agrisano.ch